

**TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE
DECLARATION POUR LES SUPPORTS EXISTANTS AU 1^{ER} JANVIER 2016**

Identification de l'entreprise

Nom et prénom ou raison sociale _____

Adresse personnelle ou du siège social _____

Nom de l'enseigne commerciale _____

Adresse d'exploitation _____

Code postal _____

Ville _____

Nom de l'exploitant : _____

N° de téléphone fixe/ portable _____

N° de fax _____

Adresse Email _____

N° Siret _____

Catégorie juridique _____

Sont taxables les supports publicitaires fixes visibles de toute voie (publique ou privée) ouverte à la circulation publique.

La superficie taxable est la superficie effectivement utilisable, à l'exclusion de l'encadrement du support.

Si vous détenez plusieurs établissements, veuillez renseigner une déclaration par établissement, (en faisant autant de photocopies que nécessaires)

1- Enseignes :

Les enseignes sont des inscriptions, formes ou images apposées sur un immeuble bâti ou non bâti et relatives à une activité qui s'y exerce (ex : caisson, lettres détachées, appliquées, peintes, drapeau, totem ...)

Nature du dispositif : Préciser fixé au sol ou sur support (mur, clôture, toiture...)	Adresse du dispositif	Dimensions du Dispositif	Surface du dispositif	Date de pose	Date de dépose	Nombre de dispositifs	Tarif annuel /m ²	TOTAL

La superficie prise en compte, pour l'application des tarifs, est la superficie cumulée des enseignes.

Superficie totale des enseignes de l'établissement	m²
---	----------------------

2- Préenseignes

Les préenseignes sont des inscriptions, formes ou images indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

La superficie prise en compte, pour l'application des tarifs, est la superficie unitaire de chacun des supports.

Préenseignes non numériques (1)

Adresse et références cadastrales	Date pose	Date dépose	Tarif annuel/m ²	Superficie
				m ²
				m ²
				m ²

Préenseignes numériques (2)

Adresse et références cadastrales	Date pose	Date dépose	Tarif annuel/m ²	Superficie
				m ²
				m ²
				m ²

3- Dispositifs publicitaires

Les dispositifs publicitaires sont les supports qui contiennent une publicité. Constitue une publicité, à l'exclusion des enseignes et des préenseignes, toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention.

Les dispositifs publicitaires sont ceux situés sur le lieu de vente et à l'extérieur du lieu de vente. La superficie prise en compte, pour l'application des tarifs, est la superficie unitaire de chacun des supports.

Dispositifs publicitaires non numériques (1)

Adresse et références Cadastreales	Date pose	Date dépose	Tarif annuel/m ²	Superficie
				m2
				m2
				m2

Dispositifs publicitaires numériques (2)

Adresse et références cadastrales	Date pose	Date dépose	Tarif annuel/m ²	Superficie
				m2
				m2
				m2

(1) Pour les supports non numériques, la taxation se fait par face. Lorsqu'un support non numérique permet de montrer successivement plusieurs affiches, la superficie taxable est multipliée par le nombre d'affiches effectivement contenues dans le support.

(2) Un support numérique recourt à des techniques du type diodes électro-luminescentes, écrans cathodiques, écrans à plasma et autres, qui permettent d'afficher et de modifier à volonté des images ou des textes.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des éléments fournis.

A....., le
Signature